

de l'opposition estime qu'il pourrait surgir des complications sérieuses, parce que la ville de Macleod avait repris possession du terrain et que celui qui l'a acheté et y a fait des améliorations n'a pas de titre de propriété.

A première vue, il semble que l'acheteur a droit d'exiger que Nixon lui rembourse cette somme et le dédommagement des pertes qu'il a subies. Cette question est très sérieuse; elle met en jeu la réputation d'un citoyen qui n'a jamais failli à l'honnêteté et contre lequel il n'existe pas de preuve concluante. Pour l'instant, il est prématuré de le déclarer coupable en se basant sur les faits révélés à l'enquête.

M. FOSTER : Le ministre de l'Intérieur a déclaré qu'il n'était pas besoin d'autres investigations.

M. LAURIER : Je ne crois pas que le ministre de l'Intérieur ait rien dit de tel. Il a affirmé que rien de contenu dans le rapport n'indique que cet homme soit un voleur ou qu'il faille le traduire en justice. Il y aurait peut-être lieu de poursuivre le père, mais rien de contenu dans le rapport ne justifierait le Gouvernement de poursuivre le père. Je réponds maintenant à la question de l'honorable député de Lincoln (M. Lancaster).

"Avez-vous poursuivi le fils?" a demandé cet honorable député. J'ignore s'il a été traduit en justice; j'ignore même s'il est encore au Canada. L'honorable député de Toronto-nord (M. Foster), qui semble être plus que le ministre de l'Intérieur et que moi-même au fait des mouvements de ce jeune homme, a dit qu'il n'est jamais allé plus loin que Frank et qu'il est revenu à Macleod où on peut le trouver en ce moment. Si cela est vrai, nous verrons ce qu'il y a à faire dans son cas. Je tenais à mettre la Chambre en garde contre les conclusions tirées par l'honorable député de Toronto-nord, conclusions qui, selon moi, ne sont même pas justifiées par les faits qu'il a lui-même signalés à notre attention.

M. W. J. ROCHE : Les discours prononcés aujourd'hui par le premier ministre et son collègue de l'Intérieur constituent la plus faible défense qu'on ait jamais tentée dans le but de laver le Gouvernement des accusations portées contre lui. Pendant que le ministre de l'Intérieur parlait, j'observais le premier ministre, et il me semblait qu'il devait se dir en lui-même: "Que c'est long, Seigneur, que c'est long!" Et j'imaginai qu'il devait se promettre de saisir la première occasion possible pour créer une vacance dans quelque division bien sûre, afin d'y faire élire un nouveau ministre.

Le ministre de l'Intérieur a reproché à l'honorable député de Toronto-nord d'avoir manqué de dignité. S'il est un homme qui n'a pas su s'élever à la dignité de la position qu'il occupe, c'est bien le ministre actuel de l'Intérieur. Il ne faut pas lui en faire un crime, car comment s'attendre à

trouver un bel édifice là où la nature et la civilisation occidentale n'ont pu établir de fondation convenable?

Quant au premier ministre, il s'est appliqué à défendre le Gouvernement sur deux ou trois points. Il a dit tout d'abord que l'affaire est de peu d'importance, puisqu'il ne s'agit que d'une somme de \$500. Il mesure la gravité de la faute au chiffre de la somme. Voilà qui est assez encourageant pour tous les fonctionnaires de l'Etat: il leur sera loisible de détourner à loisir les fonds publics, pourvu qu'ils n'excèdent pas la somme de \$500. En second lieu, le premier ministre a cherché une excuse en disant que M. Nixon avait facilité l'examen de ses livres par l'inspecteur Leach, qu'il avait aidé ce dernier dans ses investigations. C'est vrai, mais il avait eu soin d'arracher les talons de souche. Quand il fut constaté qu'il y avait un coupable, quand il vit qu'il fallait expliquer les détournements, il fit certaines déclarations, mais non sous serment; il se contenta de donner les renseignements qu'il jugea à propos.

Au dire du ministre de l'Intérieur on ne saurait accuser cet homme d'être un concussionnaire, parce qu'il a restitué les sommes détournées. Quel est le nombre des employés publics dont la chute a commencé par le détournement de sommes peu importantes qu'ils avaient l'intention de rembourser, mais que le chiffre de leurs appointements ne leur permettait pas de faire quand les détournements s'étaient multipliés? Ces gens-là, le Gouvernement les couvre. Et puis, cet homme, on ne saurait le blâmer, parce que c'est son fils qui serait le coupable. De grâce, que le Gouvernement ne confie plus de charges officielles à des pères de famille, afin qu'ils ne puissent faire peser sur leurs enfants le poids de leurs propres fautes!

Comme l'a dit l'honorable député de Toronto-nord, cette affaire n'est que la répétition de celle de Thessalon. Le receveur de la poste en cet endroit était accusé d'avoir détourné des deniers publics; il se défendit en rejetant le blâme sur sa fille. Après avoir été destitué par le directeur général des Postes, il fut réintégré dans ses fonctions. Dans le cas actuel, le sous-agent des terres rend ses livres, se démet de sa charge, facilite les investigations, se déclare innocent et accuse son fils. Le ministre de l'Intérieur prétend que ces sous-agences sont établies dans l'intérêt du public plutôt que dans celui de l'Etat. Quel est le devoir de ces sous-agents, si ce n'est de se tenir à la disposition des gens ayant à traiter avec l'Etat? Pourquoi y a-t-il des bureaux de poste dans le pays? Pourquoi en établit-on dans les diverses localités? N'est-ce pas presque toujours pour se rendre à la demande des gens qui pétitionnent le Gouvernement à cet effet? En vertu de quel principe le Gouvernement peut-il absoudre un directeur de bureau de poste qui s'approprie des deniers publics? Ce sous-agent est